

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DJS 219-DPVI 477 Subvention (2.500 euros) à l'association Travail Au Noir (17e).

**Mmes Isabelle GACHET et Gisèle STIEVENARD,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Travail Au Noir, 3, impasse Naboulet (17e) ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à Travail Au Noir (13245/X08638 / 2012_02174) 3, impasse Naboulet (17e), pour ses projets Atelier hip hop 12-17 ans et Atelier hip hop 18-30 ans.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.